

Avis Technique 12/12-1629_V4

Annule et remplace l'Avis Technique 12/12-1629*V3

*Système de revêtement pour
sol et mur de douche à base
de PVC*

*PVC based covering system
for shower floors and walls*

Systeme Taradouche

Titulaire : Société Gerflor
43, boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 6 mars 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents
Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et Produits Connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 17 octobre 2017 Le procédé « TARADOUCHE » présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé sur ce système l'Avis Technique ci-après, qui annule et remplace l'Avis Technique 12/12-1629*V3. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Système douche complet composé à partir de revêtements plastiques de sol et de murs, incluant l'emploi de siphon de sol et la réalisation de pentes. Le système comprend :

- les revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle hétérogènes armaturés présentés en lés TARALAY SECURITE COMPACT (UNI, ULTRA, GEO) certifiés NF-UPEC :
 - Épaisseur totale : de 2 à 2,2 mm ;
 - Largeur des lés : 2 m.
- le revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle présenté en lés ELEGANCE SD certifié NF-UPEC :
 - Épaisseur totale : 2,4 mm ;
 - Largeur des lés : 2 m.
- le revêtement de sol vinylique flexible en lés TARALAY ULTRA + SD certifié NF-UPEC :
 - Épaisseur totale : 2 mm ;
 - Largeur des lés : 2 m.
- le revêtement mural à base de polychlorure de vinyle MURAL CALYPSO :
 - Épaisseur : 0,92 mm ;
 - Largeur des lés : 2 m ;
 - Masse surfacique totale : 1610 g/m².
- Les siphons de sol, les formes d'appui, les profilés de diminution, les produits de calfeutrement, les produits de préparation de support ainsi que les colles définis dans le Dossier Technique.
- La sous-couche mousse TARAFOAM 20 pour la version confort du système TARADOUCHE (en association avec les revêtements) :
 - Épaisseur : 2 mm ;
 - Largeur des lés : 2 m.
- Le Clean Corner System In and Out (traitement complémentaire optionnel des angles entrants et sortants en remontées en plinthes)
- La plaque Décochoc (en répartition de charges derrière les WC suspendus)

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive des revêtements, le type, le coloris et le n° de lot figurent sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi est défini dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB n° 3781*) au § 2.3 détaillé dans les tableaux ci-dessous et précisé comme suit pour les cuvettes WC : seule la pose suspendue est visée pour ces dernières.

Tableau 1 – Locaux visés (sans joint de dilatation)

Type de local	Classement UPEC
Douches individuelles privatives dans bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés	U2s P2 E2(*) C1
Douches collectives hors bâtiments hospitaliers et assimilés	U3 P2 E3 C2
Douches individuelles et collectives en bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD	U3 P3 E3 C2
Salle de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD	U4 P3 E3 C2
(*) La présence d'un siphon de sol conduit au surclassement de E2 à E3 du local	

Tableau 2 – Classement du local en rapport avec le support visé

Type de support	Classement en fonction de l'exposition à l'humidité des parois
Sur support à base bois (Cf. tableau en annexe 1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (<i>e-cahier du CSTB n° 3781</i>))	EB+ privatifs
Sur support à base de liant hydraulique (Cf. tableau en annexe 1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (<i>e-cahier du CSTB n° 3781</i>)) ⁽¹⁾	EB+ collectifs
Sur dallage avec ou sans dalle ou chape rapportée ⁽¹⁾ Sur plancher en béton porté sur vide sanitaire ⁽¹⁾	EC : vestiaires de piscines, balnéo ... hors locaux à très forte hygrométrie
⁽¹⁾ A l'exclusion des chapes et dalles désolidarisées sur isolant.	

Note : Les locaux visés ci-dessus et en particulier les douches (salles d'eau au sens du classement UPEC des locaux) sont traités sur toute la surface du sol ainsi que sur la totalité de la surface murale, sur toute sa hauteur.

2.2 Appréciation sur les éléments constitutifs du système

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Les revêtements TARALAY SECURITE SD (COMPACT), TARALAY ULTRA + SD et ELEGANCE SD font l'objet de rapports de classement européen de réaction au feu avec les classements suivants :

- TARALAY SECURITE SD (COMPACT) : classement B_{fl}-s1 valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports classés A1_{fl} ou A2_{fl} (rapport du LNE n° H11204 – CEMATE/11 du 11 avril 2008) et classement C_{fl}-s1 valable en pose collée sur supports panneaux de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ (rapport du CRET n° 2013/036 du 17 mai 2013) ;
- TARALAY ULTRA + SD : Classement C_{fl}-s1 valable en pose collée avec colle acrylique sur supports panneaux de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ (rapport CRET n°2016/014-1 du 09/02/2016) ;
- ELEGANCE SD : classement B_{fl}-s1 valable en pose collée sur supports panneaux de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports classés A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} (rapport du CRET n° 2013/035 du 13 mai 2013).

Le revêtement mural MURAL CALYPSO fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B-s2, d0 valable en pose collée avec une colle acrylique sur plaque de plâtre à faces cartonnées A2 de 700 ± 100 kg/m³ et 12,5 ± 0,5 mm d'épaisseur ou sur tout autre substrat classé A1 ou A2 de masse volumique > 700 ± 100 kg/m³ (Rapport de l'IFTH n° 12-02585 L du 25 février 2013).

Glissance

Les revêtements TARALAY SECURITE COMPACT (autre dénomination commerciale : TARALAY) font l'objet de rapports d'essais de type réalisés au plan incliné avec opérateurs pieds nus, eau + bérol à 1 g/l, débit de 6 l/min selon l'annexe C du projet de norme pr EN 13845 ; ces conditions d'essai étant équivalentes à celles prévues par la norme expérimentale XP P 05-010 de janvier 2004 :

- TARALAY SECURITE COMPACT (TARALAY) : Angle d'inclinaison moyen α ≥ 12° (rapport d'essai du CSTB n° RE 04-004/2bis du 30 janvier 2004 et essai de vérification du 3 décembre 2012 au laboratoire du CSTB).

Le revêtement ELEGANCE SD fait l'objet d'un rapport d'essai de type réalisé au plan incliné avec opérateurs pieds nus, eau + bérol à 1 g/l, débit de 6 l/min selon la norme DIN 51097 ; ces conditions

d'essai étant équivalentes à celles prévues par la norme expérimentale XP P 05-010 :

- ELEGANCE SD : Angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 12^\circ$ (rapport d'essai du CSTB n° RE 06-049 du 9 juin 2006).
- TARALAY ULTRA + SD : Angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 12^\circ$ (rapport d'essai du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 61/17 du 11 mai 2017).

Isolation acoustique

Le système associant le revêtement de sol TARALAY SECURITE SD à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16$ dB (rapport d'essai du CSTB n° AC-16-26061333/1).

Le système associant le revêtement de sol TARALAY ULTRA + SD à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 17$ dB (rapport d'essai du CSTB n° AC-16-26061333/2).

L'isolation acoustique du système au niveau du siphon n'est pas visée par le présent Avis.

Tenue à la cigarette des revêtements de sol

Sans objet compte tenu du domaine d'emploi considéré.

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur du produit (ou procédé) sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité Entretien

Dans les conditions d'entretien préconisées décrites au § 8 du Dossier Technique, la durabilité à l'usage de l'ouvrage dans les conditions de mise en œuvre et d'emploi indiquées, est appréciée comme satisfaisante.

Elle est toutefois subordonnée :

- à une surveillance régulière visant à repérer d'éventuelles amorces de dégradations localisées pouvant apparaître en cours d'usage, en particulier au niveau des points singuliers ;
- à la rapidité d'intervention afin de réparer ces éventuelles faiblesses ;
- à un bon niveau d'entretien.

2.23 Fabrication

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

2.241 Généralités

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions du Dossier Technique par une entreprise et du personnel formés aux spécificités de ce type d'ouvrage comme décrit aux articles 6 et 9 de ce même Dossier Technique. Elle nécessite une compétence particulière de l'entreprise qui implique un bon niveau de formation de la main d'œuvre et de son encadrement.

Elle requiert :

- une bonne reconnaissance préalable du chantier ;
- une bonne organisation du chantier et notamment une bonne coordination entre l'entreprise de gros œuvre, l'entreprise de plomberie et l'entreprise de pose du revêtement ;
- le strict respect des préconisations de mise en œuvre décrites à l'article 6 du Dossier Technique ;
- une bonne maîtrise du traitement des finitions.

2.242 Pose du revêtement mural

La pose des revêtements muraux nécessite une température minimale du local de $+18^\circ\text{C}$. Un soin particulier doit être apporté pour la mise en œuvre du revêtement dans les angles de murs et autres points singuliers.

La réalisation des soudures entre lés requiert le strict respect des préconisations du Dossier Technique (outillage, température et vitesse de soudage) ; en particulier :

- le chanfreinage des bords de lés doit être soigné ;
- afin d'éviter les problèmes liés au retrait du revêtement, le marouflage doit être effectué préférentiellement du centre vers les bords et le recours au souffleur thermique doit être proscrit.

Un essai préalable de soudure sur des chutes de revêtement sera réalisé.

La pose du revêtement MURAL CALYPSO, requiert l'emploi systématique du profilé requis pour la préparation des angles rentrant.

Une attention particulière doit être portée sur les précautions requises pour la pose à l'horizontale des lés du revêtement MURAL CALYPSO, avec notamment :

- vérification préalable de l'aplomb des murs, de la rectitude des angles et de leur parallélisme ;
- recouvrement obligatoire du lé inférieur de revêtement par la bande ou frise supérieure ;
- travaux exécutés par deux compagnons au lieu d'un.

Le recours au Clean Corner System In dans les angles rentrants ou Out dans les angles sortants sous la remontée en plinthe nécessite une formation spécifique des intervenants de l'entreprise qui en ont la charge (formation dispensée par la société Gerflor).

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Conception des locaux

2.311 Généralités

Il appartient au Maître d'œuvre, au moment de la conception des locaux de douches de tenir compte des règles concernant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – cf. Chapitre III – TITRE IV « ACCESSIBILITÉ » de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ainsi que le « Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation » du 16/07/2012.

En outre, et à minima dans le cas de travaux neufs, les dispositions constructives précisées dans le guide du CSTB « Mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » devront être également respectées en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus (cf. articles 5 et 6 du guide cas des systèmes douches plastiques).

2.312 Pentés, réservation et évacuations

Dans tous les cas, le Maître d'œuvre devra s'assurer au préalable que le support présente les pentes et les réservations nécessaires à la mise en place des évacuations (cf. §4.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB n° 3781*)). En travaux neufs, les pentes devront être apportées par le support. En travaux de rénovation, il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer que la réservation d'épaisseur est suffisante pour assurer la pente minimale ; à défaut, il devra s'assurer de la faisabilité de la solution proposée dans le Dossier Technique.

2.313 Choix des produits de mise en œuvre associés

Le Maître d'œuvre devra s'assurer que le choix des produits associés nécessaires à la mise en œuvre du système TARADOUCHE (notamment les produits de préparation et de reprofilage de support, les produits de scellement du siphon, etc...) est adapté à l'utilisation prévue.

2.314 Cas d'une chape fluide – raccordement aux zones de pentes

Dans le cas d'un support de type chape fluide (en dehors de la zone d'emprise de l'espace douche – cf. Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs de juillet 2012), le raccordement avec la zone de pente devra s'effectuer au seuil de porte de local douche et devra faire l'objet d'une étude particulière et être décrit dans les Documents Particuliers du Marché conformément au §4.32 du Cahier des Prescriptions Techniques Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB n° 3781*).

2.315 Supports en bois ou panneaux à base de bois

Seuls les supports en bois ou panneaux à base de bois conformes à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) sont revendiqués.

Dans le cas de ces supports :

- il appartient au Maître d'œuvre de prévoir les dispositions nécessaires (après réalisation d'une étude le cas échéant) pour assurer une ventilation correcte du support ;

- le support devra être conçu de sorte à avoir les pentes requises ;
- le support devra être adapté au choix de siphon tel que décrit au Dossier Technique ; il sera conçu et dimensionné de façon à pouvoir y installer la platine réf. TR 30 prévue pour recevoir le siphon.

En outre, si la réglementation incendie et/ou acoustique s'applique, il conviendra de s'assurer que la conception de la paroi horizontale permet de la (les) respecter.

Nota : par exemple, si la réglementation incendie s'applique, il ne peut être prévu une lame d'air ventilée et continue sous le support à base de bois de locaux de logements adjacents.

2.316 Equipements sanitaires suspendus

Dans le cas de la mise en œuvre d'une cuvette WC suspendue, son installation et son montage final sont à la charge de l'entreprise de plomberie. Il appartient à la Maîtrise d'œuvre de s'assurer de la conformité du bâti-support de cuvette et de la constitution de la paroi destinée à recevoir la cuvette par rapport aux spécifications des fabricants de ces éléments (rigidité, épaisseur et tenue mécanique), afin d'éviter en exploitation tout mouvement de celle-ci induit par les charges d'utilisation de l'appareil, qui pourraient à terme provoquer des désordres au niveau du revêtement mural.

En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec la paroi verticale revêtue, en tenant compte de la surépaisseur due à la remontée en plinthe.

2.32 Rédaction du dossier de consultation Documents Particuliers du Marché

Cf. norme NF DTU 53.2, Cahier des Clauses Spéciales.

En outre, le dossier de consultation doit comprendre les indications suivantes :

- types et descriptions des siphons et des équipements sanitaires ;
- plans des pentes, en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus ;
- plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;
- dispositions minimales de surveillance et d'intervention pour réparation.

Il précisera également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

2.33 Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de +18 °C requise pendant toute la durée du stockage et de la pose du revêtement mural.

2.34 Installation du siphon sur support à base de liant hydraulique

Dans tous les cas sur support à base de liant hydraulique, le siphon devra être installé par scellement à la chape ou à la dalle dans la réservation prévue à cet effet.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer du choix du produit à utiliser et de la qualité de réalisation du scellement.

2.35 Coordination avec les autres entreprises

Cf. norme NF DTU 53.2, Cahier des Clauses Spéciales.

En outre, les éléments suivants doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement :

- plans des pentes ;
- plans d'implantation des siphons et équipements sanitaires.

La préparation du support en vue de l'obtention des pentes et de la mise en place des parties destinées à recevoir les siphons étant à la charge de l'entreprise de gros œuvre et la mise en place des parties destinées à recevoir les siphons à la charge de l'entreprise de plomberie, l'entreprise de pose du revêtement doit être associée au moment de l'établissement et de la mise à jour du planning des travaux à l'entreprise de gros œuvre et à l'entreprise de plomberie pour tout ce qui concerne la mise en place des évacuations.

Le Maître d'œuvre devra :

- informer l'entreprise titulaire du lot gros œuvre (ou le menuisier dans le cas d'un support en bois ou panneaux dérivés) et le plombier (ou l'entreprise qui a la charge de la pose du siphon) du choix particulier de siphon et des conditions particulières requises pour sa mise en œuvre en fonction du support en cohérence avec les dispositions de l'article 2.31 ci-dessus ;
- veiller à la bonne coordination entre ces entreprises et l'entreprise de revêtement de sol.

2.36 Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.2, Cahier des Clauses Spéciales.

En outre, les travaux dus par l'entreprise de pose du revêtement comprennent également :

- la réalisation des pentes dans le cas de travaux de rénovation ;
- la fourniture et la pose des profils de finition ;
- la finition autour des siphons.

2.37 Organisation de la mise en œuvre et de l'assistance technique aux entreprises

Le fabricant concepteur du système est tenu de préciser l'ensemble des dispositions constructives utiles à la bonne exécution de l'ouvrage ; il est tenu d'apporter la formation appropriée aux entreprises.

L'entreprise devra justifier de la qualification appropriée aux locaux visés, telle que demandée à l'article 9 du Dossier Technique ; son encadrement technique et ses intervenants sur chantier devront avoir été formés aux particularités de ce type d'ouvrage ; elle devra être en mesure de présenter les attestations individuelles de formation sur demande.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer que l'entreprise est qualifiée et ses intervenants formés au travers de la vérification des attestations individuelles de formation.

2.38 Glissance

Il est indispensable de maintenir la surface du sol dans un état permettant de limiter sa glissance. De nombreux paramètres influencent la glissance, notamment la présence de polluants au sol, l'entretien et l'usage du local.

Il appartient donc au Maître d'Ouvrage d'assurer en particulier un bon niveau d'entretien du sol et des dispositifs d'évacuation, tels que préconisés au Dossier Technique, de manière à assurer une évacuation efficace des eaux et maintenir la performance de glissance du sol dans le temps.

2.39 Suivi de la performance acoustique

La Société GERFLOR est tenue d'assurer un suivi de production quant à la performance d'isolation acoustique au bruit de choc du système associant la sous-couche TARAFOAM aux revêtements de sol TARALAY SECURITE COMPACT et TARALAY ULTRA + SD à une fréquence d'au moins 1 essai par an. Les résultats des contrôles doivent faire l'objet d'un enregistrement.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Avis Technique si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.310 Surveillance, entretien, réparation

Le Maître d'ouvrage devra veiller à ce qu'une surveillance régulière de l'état de l'ouvrage et tout particulièrement des relevés en plinthe, du raccordement au siphon et des soudures (sol et mur) soit réalisée et à ce que les dispositions soient prises en cas d'altération pour procéder à une réparation sans délai.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé, dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31/01/2021 (date de la fin de validité décidée en GS arrondie au dernier jour du mois).

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
La Vice-Présidente*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Conception

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur la nécessité de prévoir en amont les dispositions constructives spécifiques (pentes, siphons, gaines techniques,...).

3.2 Cas particulier des supports à base de bois

Il est rappelé que seuls les supports en bois ou en panneaux à base de bois conçus et dimensionnés conformément à la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) sont visés par le présent Avis technique.

Nota : En particulier, les panneaux à base de bois du support ne participent pas à la stabilité d'ensemble de l'ossature (contreventement par exemple).

Les dispositions de l'article 2.316 précédent s'appliquent.

3.3 Cas particulier des supports de type chapes ou dalles à base de liants hydrauliques désolidarisées sur isolants

Faute de dispositions constructives permettant d'assurer la pérennité de l'ouvrage, la mise en œuvre du procédé TARADOUCHE sur chapes ou dalles désolidarisées sur isolant n'est pas visée dans le présent document.

3.4 Température du local

L'attention du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre et de l'entreprise est attirée sur les risques de défauts en angles lorsque la température minimale requise pour le local n'est pas respectée. L'absence de respect de cette disposition conduit tout particulièrement à des difficultés de pose du revêtement mural dans les angles ce qui amène souvent l'entreprise à recourir au souffleur thermique pour le chauffage direct du revêtement avec les risques que cela présente comme par exemple le retrait et le décollement dans les angles rentrants ou le retrait avec rupture au droit des soudures.

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol et de + 18 °C pour la pose du revêtement mural.

3.5 Traitement de la remontée en plinthe avec le Clean Corner System

Ce traitement requiert un savoir-faire particulier de la part des intervenants de l'entreprise qui en ont la charge ; ils doivent y être formés.

3.6 Collage du revêtement mural

Dans le cas où une des bandes adhésives double-face préconisées est utilisée pour le collage des points singuliers du revêtement mural (angles sortants, recouvrement de la remontée en plinthe), l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition à la surface du revêtement du spectre de la bande adhésive.

3.7 Risque de boursouffures sur le revêtement mural dans le cas de cuvettes WC suspendues

Dans le cas d'un WC suspendu, en l'absence de renfort spécifique, le risque de boursouffure sur le revêtement mural à la jonction du WC avec la plaque de plâtre support du fait du serrage des fixations et du fléchissement répété de celle-ci ne peut pas être exclu ; le risque est particulièrement prononcé dans les bâtiments de type MAPAD ou EHPAD ainsi que dans le cas de cuvettes prolongées. Des boursouffures peuvent aussi apparaître lorsque la forme de l'embase de la cuvette est telle qu'elle peut conduire à un poinçonnement de la plaque de plâtre. Dans tous ces cas, l'interposition de la plaque Décochoc entre la cuvette et le revêtement mural peut être envisagée. Elle n'affranchit en aucun cas le maître d'œuvre de s'assurer au préalable de la stabilité totale de l'ensemble comme décrit.

3.8 Modifications par rapport à l'Avis Technique 12/12-1629*V2

Cette révision intègre les modifications suivantes :

- La suppression du revêtement de sol TARALAY BRAZILIA SD ;
- La suppression du revêtement mural TARADOUCHE MURAL ;
- La suppression des dalles et chapes sur isolant ;
- L'ajout du revêtement de sol TARALAY ULTRA + SD ;
- L'ajout du système Clean Corner System pour le traitement du relevé en plinthe ;
- L'ajout de la plaque Décochoc ;
- Les mises à jour suite à la parution du Cahier des Prescriptions Techniques Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).
- Ajout de détails quant à la mise en œuvre des siphons.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Définition

Système complet douches à partir de revêtements plastiques de sol et de murs, incluant l'emploi de siphons de sol et la réalisation de pentes.

Le système comprend :

- les revêtements de sol vinyliques flexibles en lés avec armature, TARALAY SECURITE COMPACT (UNI, ULTRA, GEO), certifiés NF-UPEC ;
- le revêtement de sol vinylique flexible en lés ELEGANCE SD certifié NF-UPEC ;
- le revêtement de sol vinylique flexible en lés TARALAY ULTRA + SD certifié NF-UPEC ;
- le revêtement de mur vinylique flexible en lés MURAL CALYPSO ;
- les siphons de sol définis à l'article 2.4 ;
- les formes d'appui définies aux articles 2.5 et 2.6 ;
- les produits de collage définis aux articles 6.427, 6.432, 6.44, 6.443 et 6.448 ;
- les cordons de soudure définis à l'article 2.9 ;
- le profilé de diminution défini à l'article 2.7 ;
- les produits de calfatage définis à l'article 6.47 ;
- la sous-couche mousse TARAFOAM 20 définie à l'article 2.3 pour la version confort du système douche (en association avec les revêtements) ;
- Le Clean Corner System (traitement complémentaire optionnel des angles entrants et sortants en remontées en plinthes) défini à l'article 2.10 ;
- La plaque Décochoc (en répartition de charges derrière les WC suspendus) définie à l'article 2.11.

1.2 Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est défini dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB n° 3781*) au § 2.3 détaillé dans les tableaux ci-dessous et précisé comme suit pour les cuvettes WC : seule la pose suspendue est visée pour ces dernières.

Tableau 1 – Locaux visés (sans joint de dilatation)

Type de local	Classement UPEC
Douches individuelles privatives dans bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés	U2s P2 E2(*) C1
Douches collectives hors bâtiments hospitaliers et assimilés	U3 P2 E3 C2
Douches individuelles et collectives en bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD	U3 P3 E3 C2
Salle de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD	U4 P3 E3 C2
(*) La présence d'un siphon de sol conduit au surclassement de E2 à E3 du local	

Tableau 2 – Classement du local en rapport avec le support visé

Type de support	Classement en fonction de l'exposition à l'humidité des parois
Sur support à base bois (Cf. tableau en annexe 1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (<i>e-cahier du CSTB n° 3781</i>))	EB+ privatifs
Sur support à base de liant hydraulique (Cf. tableau en annexe 1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (<i>e-cahier du CSTB n° 3781</i>)) ⁽¹⁾	EB+ collectifs
Sur dallage avec ou sans dalle ou chape rapportée ⁽¹⁾ Sur plancher en béton porté sur vide sanitaire ⁽¹⁾	EC : vestiaires de piscines, balnéo ... hors locaux à très forte hygrométrie
⁽¹⁾ A l'exclusion des chapes et dalles désolidarisées sur isolant.	

Note : Les locaux visés ci-dessus et en particulier les douches (salles d'eau au sens du classement UPEC des locaux) sont traités sur toute la surface du sol ainsi que sur la totalité de la surface murale, sur toute sa hauteur.

2. Définitions

2.1 Revêtements de sol

Revêtements de sol vinyliques flexibles en lés de la Société GERFLOR certifiés NF-UPEC. Caractéristiques d'identification : se référer aux certificats NF-UPEC en cours de validité.

Cf. *Tableau 12* en fin de Dossier Technique.

2.2 Revêtements de mur

2.2.1 Revêtement MURAL CALYPSO

Le revêtement de mur vinylique flexible en lés MURAL CALYPSO est un revêtement technique mural calandré en PVC plastifié de la Société GERFLOR, présenté en lés :

- Aspect : Uni ;
- Grain : Calf.

Tableau 3 - Caractéristiques techniques du revêtement de mur MURAL CALYPSO

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	≈ 30
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	0,92 ± 0,05
Poids (g/m ²)	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	1610 ± 80
Tenue à la lumière	NF EN 20-105 B02	> 6
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999 (NF EN 434)	< 0,8
Traction des joints (kg/cm)	NF EN 684	> 4
Résistance aux produits chimiques	NF EN ISO 26987 (NF EN 423)	Insensible aux acides et bases dilués. Insensible aux produits domestiques (à l'exclusion des solvants du PVC plastifié)

2.3 Sous-couche acoustique

Pour la version confort du système douche : sous-couche TARAFOAM.

Désignation : TARAFOAM 20.

Type : sous couche mousse à base de PVC

Tableau 4 Caractéristiques techniques de la sous-couche Tarafoam 20

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	≈ 50
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	2 ± 0,1
Poids (g/m ²)	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	950 ± 70
Efficacité d'isolation au bruit de choc	NF EN ISO 140-8 NF EN ISO 717-2	PV CSTB AC 16-26061333/1 $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ (Tarafoam + TL SECURITE SD) PV CSTB AC 16-26061333/2 $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$ (Tarafoam + TL ULTRA Plus SD)
Poinçonnement rémanent (mm)	NF EN ISO 24343-1 (NF EN 433) (150 min)	≤ 0,20 (Tarafoam TL SECURITE SD)

2.4 Siphon

Les modèles suivants sont préconisés et conformes à la norme NF EN 1253 :

Pour support à base de liant hydraulique :

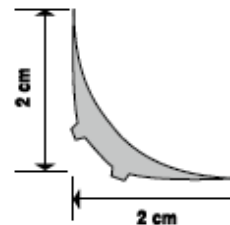
- Siphon PVC avec grille inox de GERFLOR (réf. H 090 0001) ;
- Siphon PVC NICOLL (conforme à la norme NF EN 1253-1) – réf. SITAR ou SITARAL ;

Pour support à base de bois :

- Tampon de renfort PVC spécifique 300 x 300 mm TR30 NICOLL et siphon PVC NICOLL réf. SITAR ou SITARAL.

2.5 Profilé forme d'appui pour remontée en plinthe

Forme d'appui en PVC de 20 mm (réf. 0478) de GERFLOR. Disponible en longueurs de 3 ml.



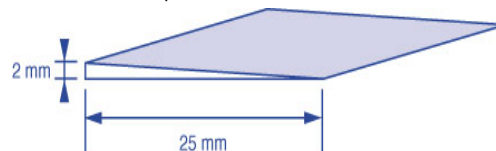
Forme d'appui 20 mm réf. 0478

2.6 Profilé forme d'appui pour angle mural

Forme d'appui en PVC de 12 mm (réf. CA 12) de GERFLOR.

2.7 Profilé de diminution

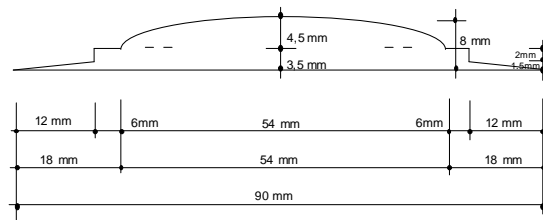
Profilé en PVC de GERFLOR (réf. 0490) pour compensation de l'épaisseur du revêtement de sol en remontée en plinthe avant la pose du revêtement mural. Disponible en rouleaux de 25 ml.



Profilé de diminution réf. 0490

2.8 Profilé de seuil

Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469), adapté et soudable aux revêtements, ELEGANCE SD, TARALAY SECURITE COMPACT ainsi qu'au système douche en version confort (après découpe de la bavette). Disponible en longueurs de 3 ml.



Seuil de porte réf. 0469

2.9 Cordons de soudure

Pour revêtement de sol : cordon en PVC plastifié réf. CR 40, diamètre 4 mm.

Pour revêtement mural : cordon en PVC plastifié réf. CR 41, diamètre 4,1 mm.

2.10 Clean Corner System In and Out

Profilé In

Profilé bi-matière semi-rigide de forme triangulaire semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par Gerflor, utilisé dans les angles rentrants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme permet d'améliorer l'hygiène et de faciliter l'entretien des angles internes du mur.

Profilé Out

Profilé bi-matière semi-rigide de forme papillon triangulaire 3D semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par Gerflor, utilisé dans les angles sortants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme d'appui permet d'améliorer l'hygiène et la durabilité des angles internes du mur.

2.11 Plaque DECOCHOC

Panneau de protection et d'habillage : protection des murs pour couvrir les parties exposées.

Ce panneau peut être utilisé dans les chambres et les circulations (établissements de santé, établissements d'enseignement...).

2.12 Produits de collage

Colles acryliques pour les revêtements de sols et pour le système Confort (cf. Tableau 5, 6 et 8).

Colles et primaires associés pour le revêtement mural (Cf. Tableaux 9 et 10).

Colles contacts en phase aqueuse et bandes adhésives double face pour les remontées en plinthes et les profilés (cf. Tableau 7)

3. Fabrication et Contrôles

3.1 Revêtements de sol

3.11 Fabrication

Les revêtements de sol sont fabriqués à l'usine de Tarare (FR-69170) de la Société GERFLOR.

3.12 Contrôles

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque NF-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001.

3.2 Fabrication et contrôle des revêtements de mur

3.21 Revêtement MURAL CALYPSO

Le revêtement de mur MURAL CALYPSO est fabriqué à l'usine de CARRICKMACROSS (Irlande) du groupe GERFLOR.

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis

4. Principes généraux de conception des ouvrages

Les principes généraux de conception des ouvrages sont définis dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) au § 4.

Dans le cas des dispositions relatives au choix et la pose des siphons, les schémas suivants sont fournis en fin de dossier :

- Figures 11, 12, 13a et 13b pour le cas des supports à base de liants hydrauliques ;
- Figure 14 pour le cas des supports à base de bois.

5. Supports visés

5.1 Supports en sol

L'emplacement des siphons et la localisation des pentes nécessaires sont arrêtés avant l'exécution des travaux, par exemple lors de l'élaboration du plan de synthèse.

5.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au § 6.1.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Pour la mise en œuvre de chaque siphon, une réservation de 15 cm minimum est nécessaire.

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports à base de liants hydrauliques en sol est donné en annexe 8 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

5.12 Supports neufs à base de bois

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au § 6.1.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports à base de bois en sol est donné en annexe 9 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

5.13 Autres supports neufs

Chape fluide à base de ciment bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon la norme NF DTU 53.2.

Les chapes à base de sulfate de calcium sont exclues.

5.14 Supports anciens en rénovation

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au § 6.1.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

5.2 Supports en mural

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au § 6.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports muraux est donné en annexe 10 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

6. Mise en œuvre du système

6.1 Exigences relatives à l'entreprise

Ces exigences sont définies au §7.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.2 Travaux préliminaires

6.21 Préparation des supports sol

Les travaux comprennent au minimum la mise en œuvre d'un primaire et d'un enduit de sol conformément aux dispositions du §2.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) précisés comme suit :

6.211 Supports à base de liants hydrauliques

Ces locaux ne doivent pas présenter de joints de dilatation.

Traitement des fissures (largeur comprise entre 0,3 et 1 mm) :

- ouverture des fissures,
- injection de résine époxydique rigide après réticulation,
- avant polymérisation de la résine, effectuer un saupoudrage au sable de quartz pour permettre l'accrochage de l'enduit de lissage.

Traitement des micro-fissures (largeur inférieure à 0,3 mm) :

- Appliquer un primaire d'accrochage sur la totalité du support selon préconisation du *Tableau 5*.

Concernant les pentes, les dispositions du §7.211 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) sont appliquées.

6.212 Prescriptions particulières pour la pose sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité

Se référer au §7.2.1.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.213 Supports à base de bois

Les Documents Particuliers du Marché (DPM) indiquent les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC collé à des remontées d'humidité (voir la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3)).

Se référer au §7.2.1.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

La pente sur support bois est réalisée par l'entreprise de menuiserie et est obtenue de l'une des manières suivantes :

- Seuil de porte avec différence de niveau pour les pièces adjacentes (cf. *figure 2* en fin de Dossier Technique) :
 - chevêtre pour fixation du siphon ;
 - calage pour obtention de la pente ;
 - solives des pièces adjacentes au même niveau.
- Seuil de porte au même niveau pour les pièces adjacentes (cf. *figure 3* en fin de Dossier Technique) :
 - solives de hauteur inférieure dans la douche ;
 - chevêtre pour fixation du siphon ;
 - calage pour obtention de la pente.

Si le support bois est plan, les pentes seront réalisées par l'entreprise de revêtement de sol à l'aide d'un produit de dressage après application d'un primaire d'accrochage sur les panneaux dérivés du bois avec rainures et languettes.

L'angle sol/mur doit être d'équerre et bien fini.

6.22 Préparation des supports muraux

Se référer au §7.2.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. L'impression du mur doit être réalisée par un primaire qui homogénéise la porosité.

Tableau 5 Préconisation des primaires

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM E
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM AN
BOSTIK / MANG	PRIMASOL R
H.B. FULLER	TEC 049
THOMSIT	R 766
MAPEI	PRIMER G
PAREXGROUP	162 PRIMAPRENE PLUS
PRB	PRB ACCROSOL AG
UZIN	PE 360

- Préparation de l'angle mural rentrant :

La préparation des angles de mur rentrants sera réalisée par la mise en place systématique, par double encollage à l'aide de la colle contact en phase aqueuse WK 222 d'UZIN, du profilé d'angle réf. CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.

6.3 Pose du siphon (cf. figure 11 à 15)

Se référer au §7.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit : la platine est positionnée avant la mise en œuvre de l'enduit de sol.

6.4 Travaux de revêtement

Se référer au §7.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) pour l'organisation générale du chantier.

6.41 Conditions préalables à la pose

6.411 Stockage des matériaux

Se référer au §7.4.1.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

Le revêtement doit être entreposé durant les 48 heures précédant la pose dans des locaux clos aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 18°C.

6.412 Conditions de température et d'hygrométrie

Température ambiante

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol et de + 18 °C pour la pose du revêtement mural.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +15 °C à +30 °C.

Pour les rubans adhésifs « colles sèches », la température doit être comprise entre +15 °C à +30 °C.

Température des supports en sol et mur

Se référer au §7.412 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

6.42 Mise en œuvre du revêtement de sol sans sous-couche

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont reprises aux §7.42 et 7.43 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n°3781) complétées comme ci-après.

6.421 Préparation des angles sol / mur

6.4211 Préparation pour finition de remontée en plinthe

Forme d'appui conseillée mais non obligatoire sauf dans le cas d'une finition avec le système Clean Corner System et double pose en association avec la sous-couche acoustique.

Mise en place par double encollage de la forme d'appui 20 mm (réf. 0478).

6.4212 Clean Corner System

Il s'agit d'une solution alternative à la préparation des angles pour la finition par remontée du revêtement en plinthes.

La mise en œuvre de ce système nécessite une formation spécifique délivrée par la société GERFLOR dans son techno-centre.

Mise en place dans l'angle rentrant du profilé Clean Corner System profile IN, défini au § 2.10, sous la remontée en plinthe.

Mise en place dans l'angle sortant du profilé Clean Corner System profile OUT, défini au § 2.10, sous la remontée en plinthe

6.422 Calepinage et préparation des lés

Veiller lors du calepinage des lés à ce que les éventuelles soudures soient au moins à 50 cm du bord extérieur du siphon.

6.423 Collage du revêtement de sol

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le *Tableau 6* ci-dessous, employées en simple encollage à raison de 300/350 g/m² environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB¹ : profondeur de dent 1,65 mm, écartement de dent 1,80 mm, largeur au sommet 0,50 mm).

Tableau 6 - Préconisation des colles pour le revêtement de sol

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	TECHNICRYL
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM CONFORT
BOSTIK / MANG	POLYMANG HQA
BOSTIK / MANG	PLASTIMANG S
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6 CONFORT
BOSTIK / SADER	SADERTAC S44
BOSTIK / SADER	SADERFIX T3
BOSTIK / MIPLACOL	MIPLAFIX 400
BOSTIK / MIPLACOL	MIPLAFIX 300 CONFORT
BOSTIK / MIPLACOL	MIPLAFIX 200
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ROLLCOLL
PAREXGROUP	914 SUPRACRYL
PAREXGROUP	912 ACRYLFIX
PRB	PRB FIXOSUP
UZIN	KE 2000 S

6.424 Application des lés

Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.

Replier les secondes moitiés et procéder de même, en laissant un jeu de 1 mm.

Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

6.425 Marouflage

Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important : proscrire toute circulation pendant 24 heures après la pose, de même que tout aménagement ou mise en place de mobilier.

6.426 Raccordement du revêtement de sol au siphon

Cf. Figure 11-12-13a-13b et 14 en fin de dossier

- Dérouler et coller les revêtements de sol Gerflor jusqu'aux porte-vis.
- Double encollage à l'aide d'une colle contact sur 20 cm autour du siphon.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du siphon.
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.
- Couper le revêtement.
- Chauffer le lé avec un chalumeau ou un décapeur.
- Placer la bride par-dessus.
- La fixer à l'aide des vis.

¹ Technische Klebstoffe Besorgung : Commission Technique des colles

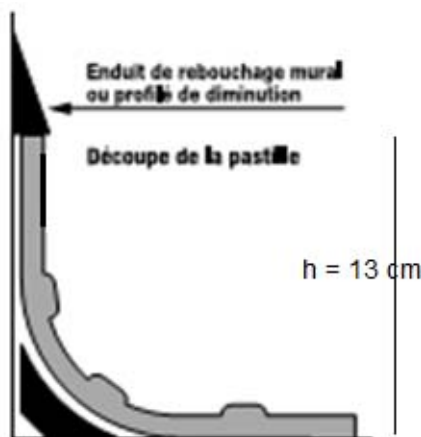
6.427 Traitement des rives

Par remontée en plinthe (cf. Figures 5 en fin de Dossier Technique), collée à l'aide de la colle contact ou d'une bande adhésive double face définie au tableau ci-dessous :

Tableau 7 – Colles adaptées au traitement des rives

Nature	Fabricants	Désignations
Colle contact	UZIN	WK 222
Bandes adhésives	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50
	UZIN	REMUR

Les pastilles du revêtement (ELEGANCE SD), situées sous le recouvrement du revêtement mural, seront coupées à l'aide du rabot araseur ou du couteau quart de lune. L'épaisseur est compensée par un enduit de rebouchage adapté ou le profilé de diminution (réf. 0490).



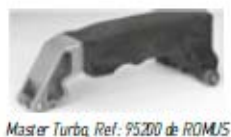
6.428 Traitement des joints

Soudure à chaud :

- Obligatoire (24 h minimum après collage).
- Attention : pas de soudure à moins de 50 cm du bord extérieur du siphon.
- Chanfreinage :

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure. Il est réalisé avec un outillage approprié (triangle).

Il faut chanfreiner l'épaisseur du revêtement diminuée d'environ 0,3 mm.



- Soudure du revêtement de sol avec le cordon GERFLOR réf. CR40 : Elle se fait à l'aide d'un chalumeau de type LEISTER avec variateur à air chaud équipé d'une buse en sortie. La soudure avec la buse rapide (Ø 5 mm) est également possible. Pour tout type de matériel de soudure, suivre les prescriptions du fabricant.

- Arasage :

Cette opération doit être réalisée après refroidissement du cordon avec :

- soit une gouge d'arasage ;
- soit une spatule à mastiquer souple affûtée au milieu.



Exemple d'outil d'arasage

6.429 Traitement des transitions avec le revêtement de sol du local adjacent

6.4291 Revêtement de la pièce adjacente en PVC

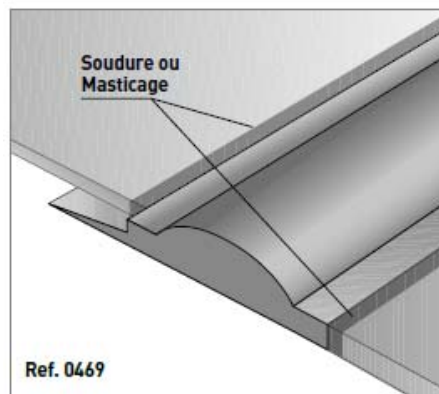
Se référer au §7.4.3.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Jonction par soudure :
Cas général : soudure à chaud du revêtement de la pièce adjacente et du revêtement de la douche / salle de bains.
- Jonction par profilé soudable :
Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement de la douche / salle de bains et du revêtement de la pièce adjacente de chaque côté du seuil (cf. figure 6 en fin de Dossier Technique).

6.4292 Revêtements de la pièce adjacente de type autre que PVC

Se référer au §7.4.3.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement douche et masticage du revêtement non soudable de la pièce adjacente avec mastic MS polymère (Cf. schéma de principe ci-dessous)



- Mise en place d'une barre de seuil à recouvrement (type seuil à visser de la Société ROMUS) et masticage avec mastic MS polymère.

6.43 Mise en œuvre du système douche confort (avec sous-couche)

6.431 Pose de la sous-couche TARAFOAM

Se référer au §7.422 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

Collage de la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique en émulsion (Cf. Tableau 6) dans les conditions décrites au § 6.423.

6.432 Pose du revêtement SD

Collage du revêtement SD sur la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique compact/compact à raison de 200 à 250 g/m² avec la spatule type A5 (TKB), puis écrasement des sillons de colle avec un rouleau à poils mi-longs (respecter impérativement le temps de gommage pour ce type de collage).

Tableau 8 - Préconisation des colles pour le collage des revêtements SD sur la sous-couche TARAFOAM

Fabricants	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	TECHNICRYL
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM CONFORT
BOSTIK	MIPLAFIX 800
BOSTIK	MIPLAFIX 300
BOSTIK	MIPLAFIX 200
BOSTIK / MANG	TECHNIMANG
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM
BOSTIK / MANG	PLASTIMANG S
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERFIX T3
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ROLLCOLL
PAREXGROUP	914 SUPACRYL
PAREXGROUP	912 ACRYLFIX
PRB	PRB FIXOSUP
UZIN	KE 2000 S

Mise en œuvre du revêtement selon le principe de mise en œuvre du système Taradouche.

6.44 Mise en œuvre du revêtement mural

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. L'impression du mur doit être réalisée par un primaire qui régule la porosité afin de renforcer la cohésion et l'adhérence du subjectile (cf. produits préconisés au *Tableau 9* ci-dessous).

Tableau 9 - Préconisation des primaires

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM E
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM AN
BOSTIK	PRIMASOL R
BOSTIK / MANG	MANG PRIMAPRENE
BOSTIK / MIPLACOL	ENDUIPRENE NOFLAM
BOSTIK / SADER	UNIDUR N
H.B. FULLER	TEC 049
THOMSIT	METYLAN I 400
MAPEI	PRIMER G
PAREXGROUP	162 PRIMAPRENE PLUS
UZIN	PE 360

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont reprises aux §7.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complétées ci-après.

6.441 Raccordement au plenum

Se référer au §7.4.4.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

La figure 1 en fin de dossier technique décrit les dispositions à prendre en compte pour le traitement de ce point singulier.

6.442 Calepinage et préparation des lés

6.4421 Pose en vertical

A réaliser avant la pose des cornières des plafonds suspendus, si pose sur hauteur totale.

Calfoutement du mural soit au-dessus du plafond soit sous la cornière (voir en fonction du support de mur) ;

Se référer au §7.4.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.4422 Pose en horizontal

Se référer au §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.443 Collage du revêtement de mur

En partie courante, l'application sera réalisée en simple encollage à partir de colles techniques acryliques en émulsion déposées soit à la spatule finement dentée type A4 (TKB) et croisée au rouleau à poils mi-longs, soit directement au rouleau à poils mi-longs à raison de 200 g/m².

Le fabricant du revêtement préconise les colles figurant dans le Tableau 10 ci-dessous :

Tableau 10 - Préconisation des colles pour le revêtement de mur

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	TECHNICRYL
BOSTIK	MIPLAFIX 800
BOSTIK	MIPLAFIX 300
BOSTIK	MIPLAFIX 200
BOSTIK / MANG	TECHNIMANG
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM
BOSTIK / MANG	PLASTIMANG S
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERFIX T3
H.B. FULLER	540 EUROSAFE SPECIAL
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
THOMSIT	THOMSIT K 188
MAPEI	ULTRA BOND ECO 350
MAPEI	ROLLCOLL
PAREXGROUP	914 SUPACRYL
PAREXGROUP	912 ACRYLFIX
PRB	FIXOSUP
UZIN	KE 20 S
UZIN	KE 2000 S
UZIN	KE 2428

Recommandations pour le collage

Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

6.444 Application des lés

6.4441 Pose en vertical

Se référer au §7.4.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.4442 Pose en horizontal

Se référer au §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.445 Marouflage

6.4451 Lors de l'affichage

Se référer au §7.4.4.4 et 7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

Nota bene : Ne pas chauffer le revêtement mural pour le passage des angles (pas de souffleur ou décapeur thermique).

6.4452 Marouflage final

Maroufler la totalité de la surface avec une cale en liège ou un chiffon 24 h après le collage.

Espacement des lisières avant chanfreinage : $1 \pm 0,5$ mm.

6.446 Arasage en partie supérieure

Se référer au §7.4.4.4 et §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.447 Soudures - Traitement des joints

Se référer au §7.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

6.448 Traitement du recouvrement de la remontée en plinthe

Voir Figure 7 en fin de Dossier Technique.

Le revêtement mural recouvre de 3 cm minimum la remontée en plinthe du revêtement de sol. Le collage du MURAL CALYPSO sur la remontée en plinthe s'effectue avec la colle contact en phase aqueuse ou l'une des bandes adhésives double-face suivantes.

Tableau 11 – Colles adaptées au traitement des rives

Nature	Fabricants	Désignations
Colle contact	UZIN	WK 222
Bandes adhésives	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50
	UZIN	REMUR

6.45 Traitement au droit de la cuvette de WC suspendue (figure 15)

L'installation de ce type d'équipement doit être conforme à la norme NF D 12-208 « Appareils sanitaires - bâti-supports ».

Les panneaux en plâtre cartoné BA 13 doivent être collés entre eux et fixés directement sur le bâti-support.

Le collage de MURAL CALYPSO autour des cuvettes doit être particulièrement soigné et conforme aux recommandations ci-après :

- Encollage à la spatule finement dentée type A4 (TKB) et croisée au rouleau à poils mi-longs, ou bien directement au rouleau à poils mi-longs à raison de 200 g/m².

L'interposition d'une plaque de répartition « Décochoc » entre le revêtement mural et l'embase de la cuvette permet de répondre au risque de déformation du revêtement lié au porte-à-faux. Consulter Gerflor pour le choix de la plaque de répartition et le dimensionnement et la réalisation des découpes.

Cette solution est particulièrement adapté dans les locaux fortement sollicités de type MAPAD et EHPAD.

6.46 Finitions

Voir figure 8 du dossier technique

Cas particulier – Rénovation - Passage de tuyauteries horizontales et verticales :

Voir Figure 9 en fin de Dossier Technique.

6.47 Calfatages et étanchéité des fixations d'équipements

Fixations murales	
<i>Le masticage des fixations murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (lavabos, armoires,...).</i>	
- Lavabo, armoire toilette - Chasse d'eau murale - Barres d'appui - Trappes de visite	} Calfatage par mastic élastomère extrudé à la pompe (*)
- Traversées du sol	→ Manchons et calfatage par mastic (*)
Traversées murales (chauffage, sanitaires)	
<i>Le masticage des traversées murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (mitigeurs, pommeau ou support de flexible,...).</i>	
- Arrivée E.C. /E.F. : douche, lavabo - Évacuation : E.U. /E.V. - Chauffage	} Calfatage (*)
Huisserie (menuiserie)	
<i>Le masticage des huisseries doit être réalisé par l'entreprise de revêtements de sol après la mise en œuvre des revêtements.</i>	
- Pieds d' huisserie - Fenêtre – châssis - périphérie du faux plafond	} calfatage périphérique (*) Cf. Figure 3 et 10 en fin de Dossier Technique
- Seuil de porte	→ soudures à chaud avec le revêtement plastique de la pièce (cf. §6.4291 du DTED)
Électricité	
<i>Le masticage des éléments électriques doit être réalisé par l'entreprise d'électricité après la mise en œuvre des revêtements.</i>	
- Interrupteur - Prise de courant	} Cf. norme NF C 15-100 (d'octobre 2010) Distance minimale d'un point électrique, à partir du pommeau de douche fixe ou du départ du flexible : 1,20 m
Ventilation naturelle : entrée basse/ sortie haute	
Le masticage des éléments doit être réalisé par l'entreprise après la mise en œuvre des revêtements.	
- VMC : sortie murale/plafond	→ Calfatage avec mastic (*)
(*) : MS 107 de BOSTIK S 40 de CEGECOL SWIFTSEAL 2400 de HB FULLER MAPEFLEX MS 45 de MAPEI SIKAFLEX 221 DE SIKA RUBSON FT 101 de HENKEL	

Angle Sol/Mur avec forme d'appui

Voir Figure 5 en fin de Dossier Technique.

7. Mise en service

Se référer au § 8.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

8. Entretien – Utilisation

Se référer au § 8.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) et aux fiches d'entretien GERFLOR complétées par le tableau 13 en fin de dossier technique.

9. Assistance technique aux entreprises

9.1 Formation solier : stage avec attestation individuelle

La Société Gerflor organise dans son Techno-centre des stages (théorie et pratique du système douche) de 35 heures, validés par une attestation. Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Présentation des composants du système ;
- Réception et préparation des supports sol, avec siphon adapté ;
- Mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Réception et préparation des supports muraux ;
- Mise en œuvre du revêtement mural ;

- Mise en œuvre des points singuliers, remontées en plinthe, angles muraux, raccordement au siphon ;
- Mise en œuvre du Clean Corner System ;
- Réalisation des soudures de joints et finitions.

Compte-tenu de l'évolution des revêtements et des techniques, une remise à niveau est effectuée périodiquement (par exemple toutes les 5 années).

9.2 Assistance à la négociation des marchés

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

9.3 Assistance lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

10. Surveillance – Maintenance – Réparation

Se référer au § 9 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

B. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

- Revêtement TARALAY ULTRA PLUS SD : classement C_{fl}-s1
(Rapport de classement européen de réaction au feu du CRET n°2016/014-1 du 09/02/2016)

- Revêtement TARALAY SECURITE COMPACT :
Classement Bfl-s1 (Rapport de classement européen de réaction au feu du LNE n° H111204 – CEMATE/11 du 11/04/2008)

- Classement Cfl-s1 (Rapport de classement européen de réaction au feu du CRET n° 2013/036 du 17/05/2013)

- Revêtement ELEGANCE SD : classement B_{fl}-s1
(Rapport de classement européen de réaction au feu du CRET n° 2013/035 du 13/05/2013)

- Revêtement MURAL CALYPSO : classement B-s2, d0
(Rapport de classement européen de réaction au feu de l'IFTH n° 12-02585 L du 25/02/2013)

Acoustique

Efficacité au bruit de choc :

- Revêtements TARALAY ULTRA PLUS SD sur TARAFOAM :
 $\Delta_{LW} = 17$ dB
(Rapport d'essai du CSTB n°AC 16-26061333/2)
- Revêtements TARALAY SECURITE SD sur TARAFOAM : $\Delta_{LW} = 16$ dB
(Rapport d'essai du CSTB n° AC 16-26061333/1)

Glissance

Essais de résistance au glissement réalisés par la méthode du plan incliné selon l'annexe C du projet de norme prEN 13845, dans des conditions d'essai équivalentes à celles de la norme XP P 05-010 (pieds nus) :

- Revêtement TARALAY SECURITE COMPACT (TARALAY) :
angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 12^\circ$

(Rapport d'essai du CSTB n° RE 04-004/2bis du 30/01/2004)
(Résultat d'essai de vérification au laboratoire du CSTB du 3 décembre 2012)

Essai de résistance au glissement réalisé par la méthode du plan incliné selon la norme DIN 51097, dans des conditions d'essai équivalentes à celles de la norme XP P 05-010 (pieds nus) :

- Revêtement ELEGANCE SD :
angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 12^\circ$
(Rapport d'essai du CSTB n° RE 06-049 du 09/06/2006)
- TARALAY ULTRA + SD :
Angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 12^\circ$
(Rapport d'essai du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 61/17 du 11 mai 2017).

Tenue du plan de collage

Essais de pelage suivant NF EN 1372 :

(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 14/02/2011)

Essais de réversibilité à l'humidité suivant NF T 76-128 :

(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 04/2013)

Caractéristiques de construction et d'aptitude à l'emploi du revêtement MURAL CALYPSO

- Épaisseur selon EN 428
- Masse surfacique selon EN 430
- Brillance selon EN 2813
- Stabilité dimensionnelle et incurvation selon EN 434
- Adhérence entre couches selon EN 431
- Résistance des soudures de joints selon EN 684
(Rapport technique du laboratoire GERFLOR n° 13-11407 du 14/02/2013)

Aptitude à l'emploi - Bandes adhésives double-face

- Pelage et cisaillement à la chaleur ;
- Comportement vis-à-vis des migrations de constituants.
(Rapports techniques du laboratoire GERFLOR n°11/10815 du 23/06/2011 et résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 19/02/2014)

C. Références

C1. Données Environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

C2. Autres références

- Début de la mise en œuvre du système TARADOUCHE: 1990.
Surface réalisée par an :
 - sol : 15 000 m² ;
 - mur : 50 000 m².

Tableaux et Figures du Dossier Technique

Tableau 12 – Caractéristiques d'identification des revêtements de sol vinyliques flexibles en lés certifiés NF-UPEC

Désignation commerciale	Classement	Épaisseur (mm)	Masse surfacique totale (g/m ²)	Largeur (cm)	Longueur des lés (ml)
TARALAY SECURITE SD	U4 P3 E2/3 C2	2	2360	200	20
ELEGANCE SD	U4 P3 E2/3 C2	2,4	3100	200	20
TARALAY ULTRA + SD	U4 P3 E2/3 C2	2	2400	200	20
Mural CALYPSO	—	0.92	1610	200	30
TARAFOAM 20	—	2	950	200	50

Tableau 13 – Entretien Utilisation

Locaux humides	Mise en service	Protection	Entretien journalier	Entretien hebdomadaire ou mensuel
Revêtement de sol	Décapage avec balai-brosse.	Non	Balayage humide avec détergent neutre	Nettoyage au balai brosse avec détergent neutre. Essuyage à la serpillière.
Revêtement mural	Nettoyage avec détergent neutre.	Non	Nettoyage avec détergent neutre	Lessivage. Nettoyage avec détergent neutre.
Siphon	Démontage et nettoyage complet de l'intérieur et de la grille avec détergent neutre. Rinçage.	Non	Nettoyage de la grille avec détergent neutre	Nettoyage complet avec détergent neutre. Rinçage.

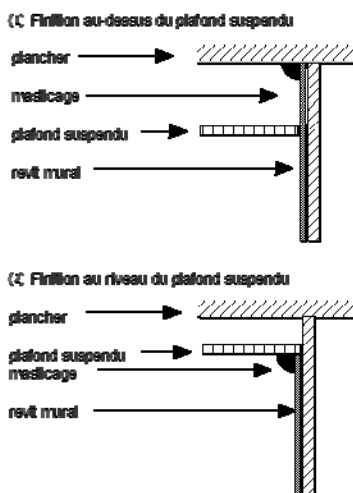


Figure 1 Finition Plenum sans revêtement

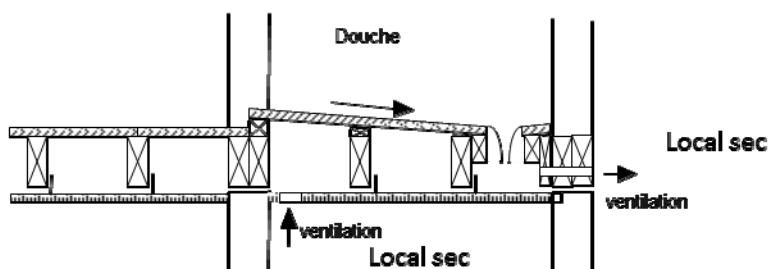


Figure 2 Support bois : seuil de porte avec différence de niveau pour les pièces adjacentes

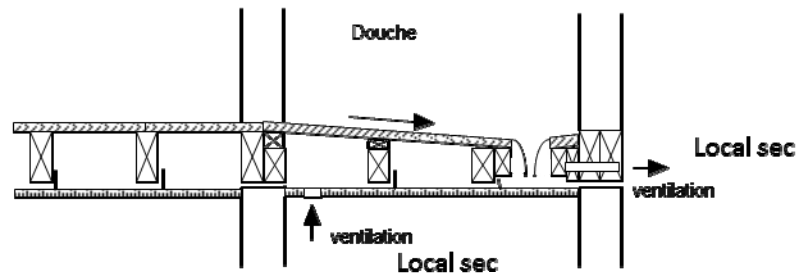
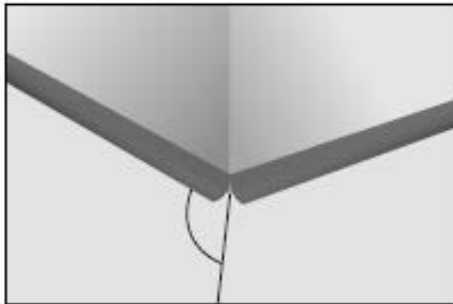


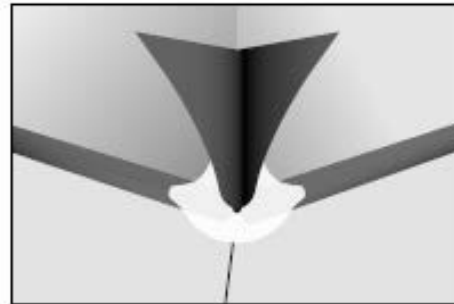
Figure 3 – Support bois : seuil de porte au même niveau pour les pièces adjacentes

(1) - mise en œuvre en angle sortant avec le système out



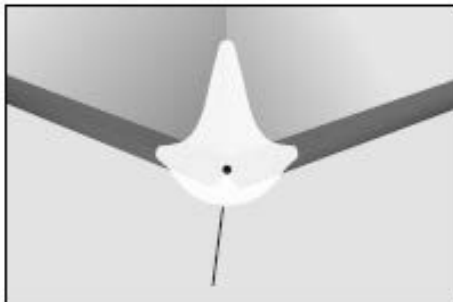
1

- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis jusqu'à l'angle.



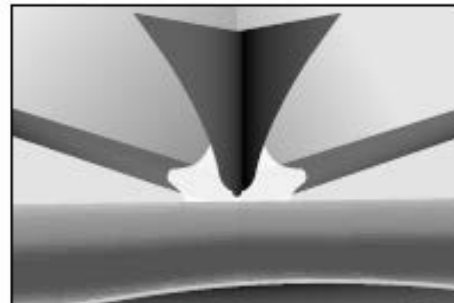
4

- Encoller et positionner la pièce en s'alignant sur le repère de l'angle sortant et l'arête du mur.
- Partie basse de la découpe aux trois quart de l'angle sortant ou au niveau du point.



2

- Positionner l'angle sortant [Profil OUT - 058R] dans l'angle mur.



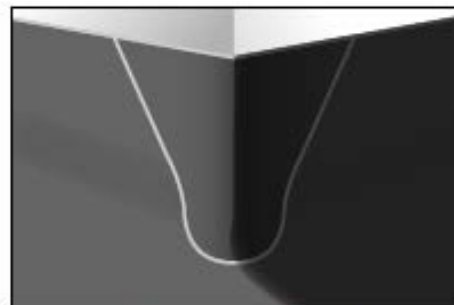
5

- Rabattre le matériau.
- Découper autour de la pièce en laissant un espace de 1 mm.



3

- Découper une pièce d'angle sortant dans un morceau du revêtement à l'aide du gabarit (058T).
- Repérer l'axe de la pièce à l'aide des encoches.



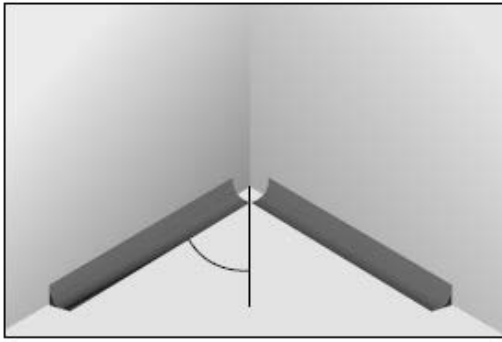
6

- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ». Aaser après refroidissement du cordon.

Figure 4a : Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe

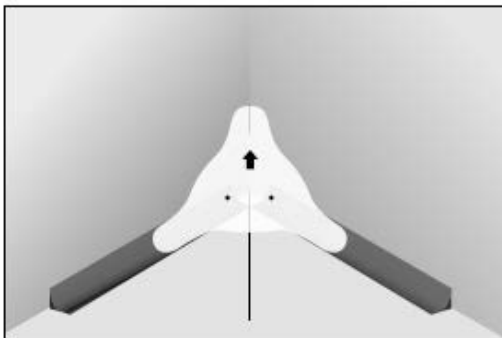
(1) - mise en œuvre en angle sortant avec le système out

(2) - mise en œuvre en angle entrant avec le système in



1

- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis dans l'angle.



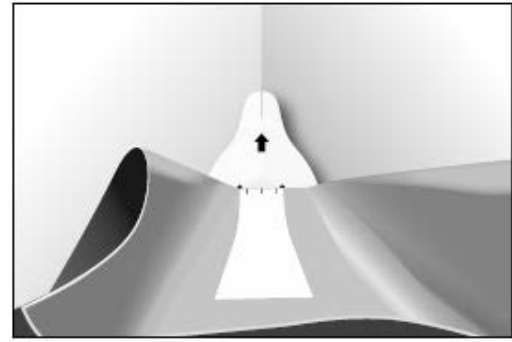
2

- Encoller et positionner l'angle rentrant [Profil IN - 058S], les 2 traits alignés dans l'angle du mur et au sol sur le trait.



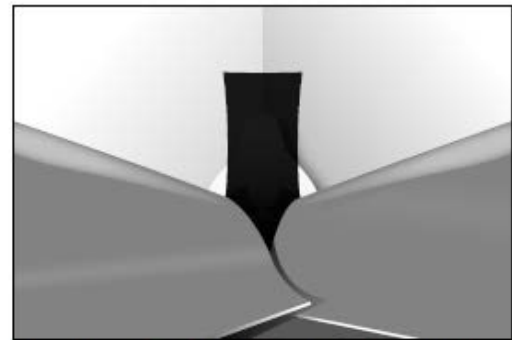
3

- Gabarit de découpe angle rentrant [058T].
- R 30 / 38 pour forme d'appui de 30 ou 38.
- R 20 pour forme d'appui de 20.



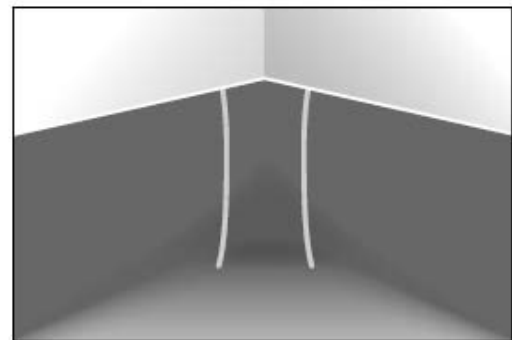
4

- Pour la R 30/38, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères (2 points) de l'angle rentrant.
- Positionner le gabarit entre les 2 points et tracer autour du gabarit avant de découper le matériau.
- Pour la R 20, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères. Décaler le gabarit à droite, positionner l'encoche R 20 sur le repère.
- Tracer le long du gabarit.
- Faire la même chose à gauche.
- Découper le matériau.



5

- Encoller en colle acrylique et positionner la partie découpée dans l'angle.
- Bien maroufler la pièce.
- Ne pas utiliser de colle solvantée (type polychloroprène).

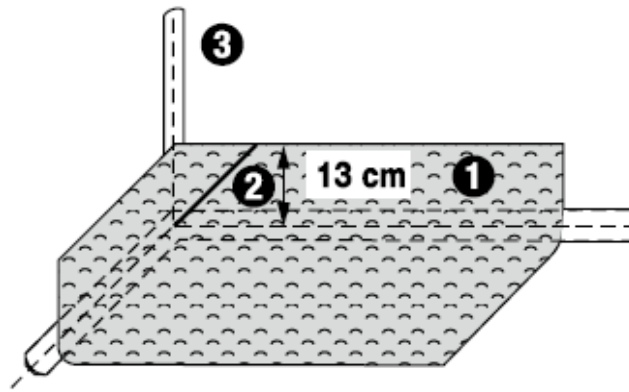


6

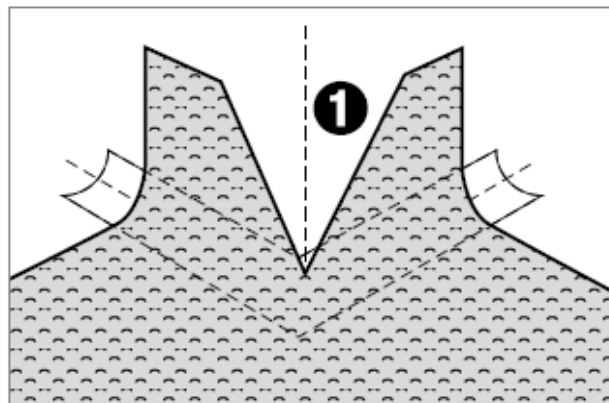
- Rabattre le matériau.
- Découper la partie droite et gauche du revêtement en laissant un espace de 1 mm.
- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Araser après refroidissement du cordon.

Figure 4b : Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe
(2) - mise en œuvre en angle entrant avec le système in

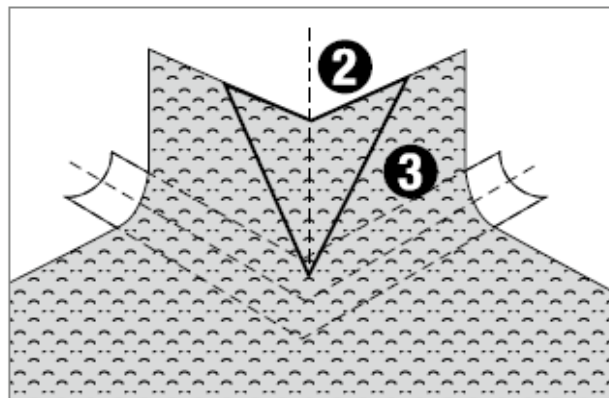
ANGLE RENTRANT



1. Collage du revêtement en remontée plinthe de 13 cm.
2. Découpe du revêtement à 45° et soudure du cordon CR 40.
3. Angle MUR : mise en place par double encollage du cordon CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.



ANGLE SORTANT



- 1- Coupe du revêtement jusqu'à mi-hauteur de la forme d'appui.
- 2- Apport d'une pièce de revêtement.
- 3- Soudure du cordon CR 40 et arasement.

Figure 5 – traitement de la remontée en plinthe

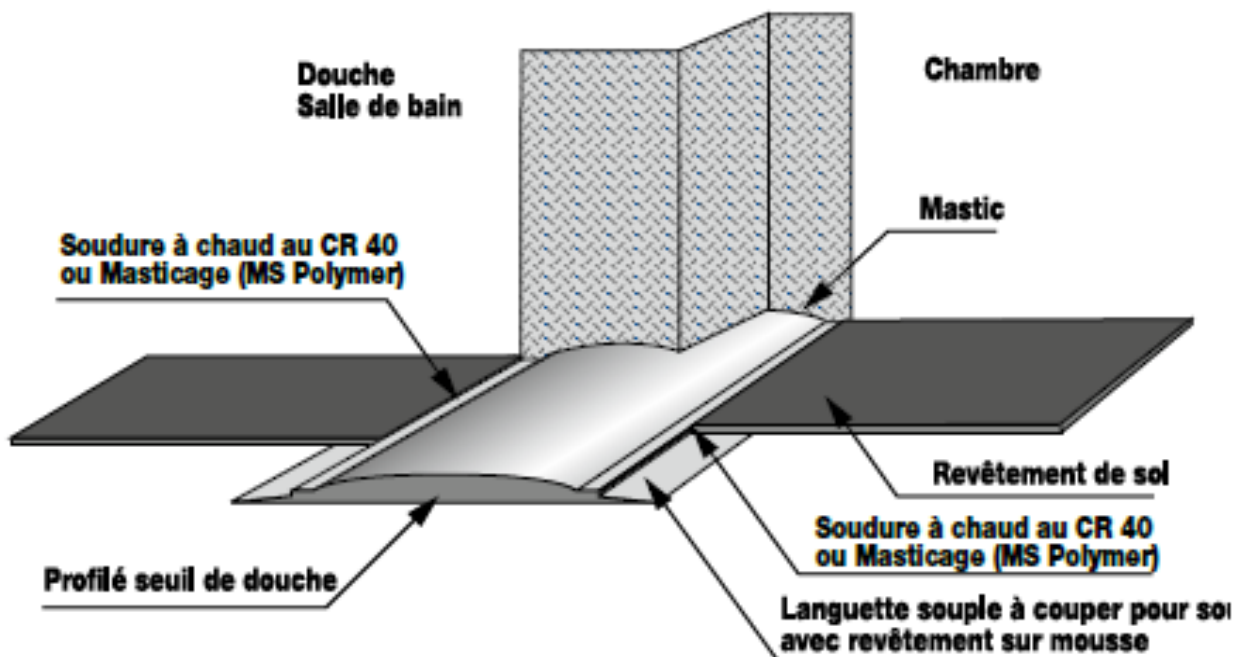


Figure 6 – Traitement de la jonction douche / chambre

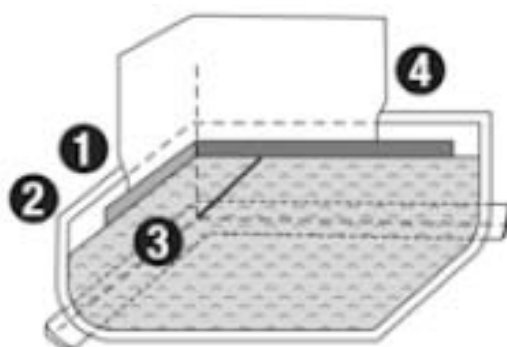
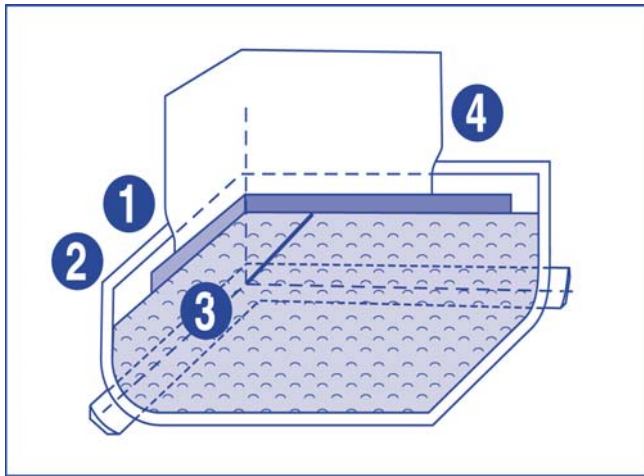


Figure 7 – Finition : recouvrement de la remontée en plinthe

- 1- Compensation du revêtement par enduit de rebouchage mural ou profil de diminution réf. 0490
- 2- Suppression des pastilles du revêtement de sol (si Elegance SD) avec un quart de lune sur 3 cm
- 3- Protection du revêtement de sol sous le recouvrement avec un adhésif de protection
- 4- Application de la colle en s'arrêtant sur l'adhésif de protection. Enlever l'adhésif de protection avant affichage du revêtement MURAL
- 5- Chauffage et marouflage du revêtement MURAL sur le recouvrement avec une roulette plate.



- 1- Compensation de l'épaisseur par profil de diminution réf. 0490 ou enduit de rebouchage mural
- 2- Suppression des pastilles du revêtement de sol avec le quart de lune sur 3 cm
- 3- Protection du revêtement de sol sous le recouvrement avec un adhésif de protection
- 4- Application de la colle en s'arrêtant sur l'adhésif de protection. Enlèvement de l'adhésif de protection avant l'affichage du TARADOUCHE MURAL
- 5- Marouflage du TARADOUCHE MURAL sur le recouvrement avec une roulette plate.

Figure 8 – Finitions

- Cas particulier : rénovation
- groupement des tuyaux dans un angle
 - confection d'un pan coupé
 - remontée en plinthe sur le pan coupé

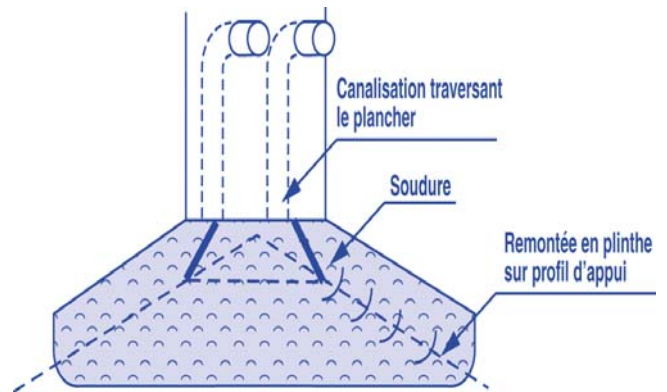


Figure 9 – Cas particulier : Rénovation



Figure 10 – Kit disponible chez GERFLOR ou JANSER

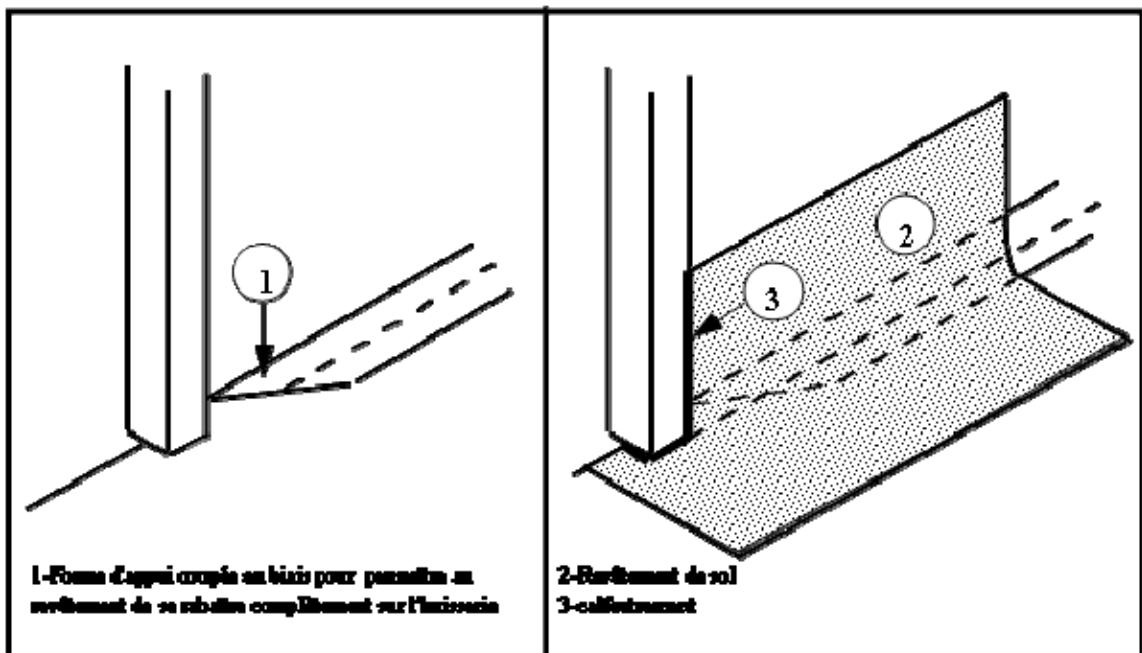


Figure 10 – Angle Sol/Mur avec forme d'appui

Revêtement compact douche
Collage acrylique compact/compact

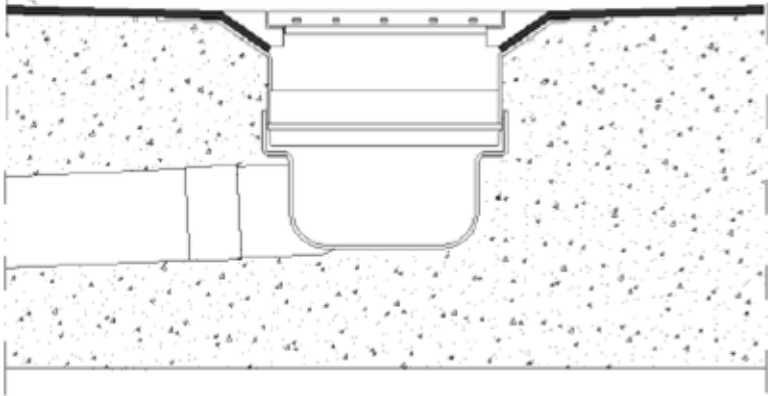
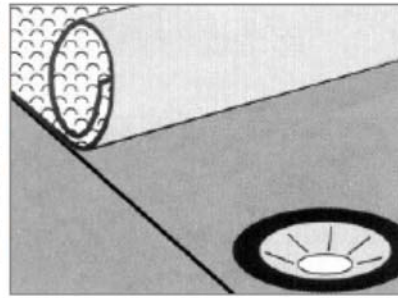
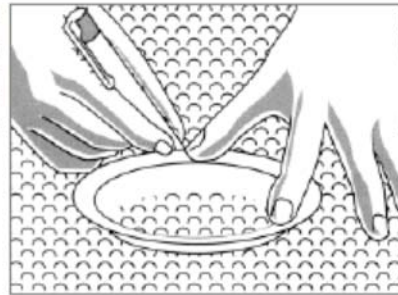


Figure 11 – Implantation d'un siphon dans une dalle béton (enduit de sol non représenté)

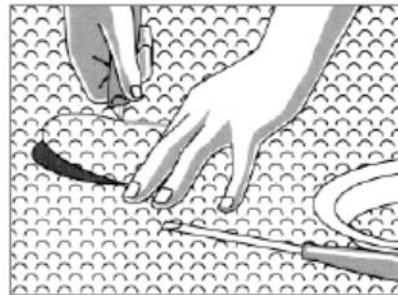
- Dérouler et coller les revêtements de sol GERFLOR jusqu'aux portes-vis. Un double encollage acrylique autour du siphon est recommandé.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du bord du siphon



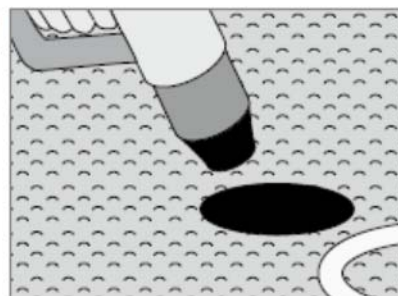
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.



- Couper le revêtement



- Chauffer le lé avec un chalumeau.



- Placer la bride par dessus.
- La fixer à l'aide des vis.



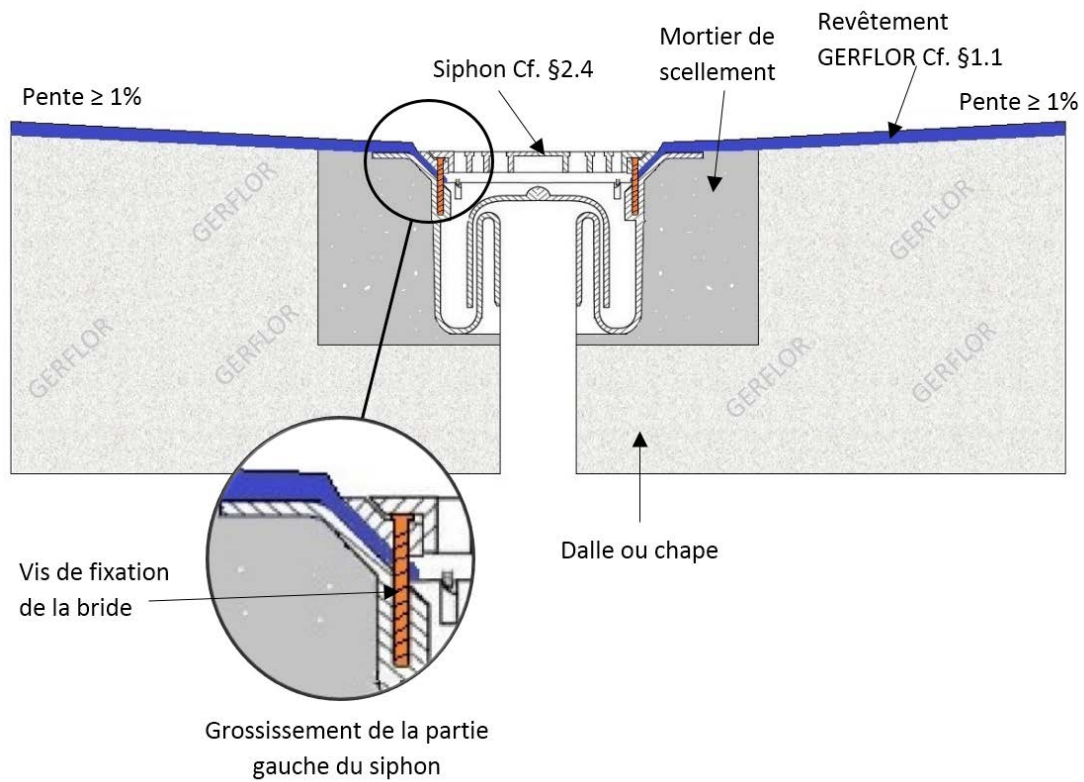


Figure 13a – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques (enduit de sol non représenté)

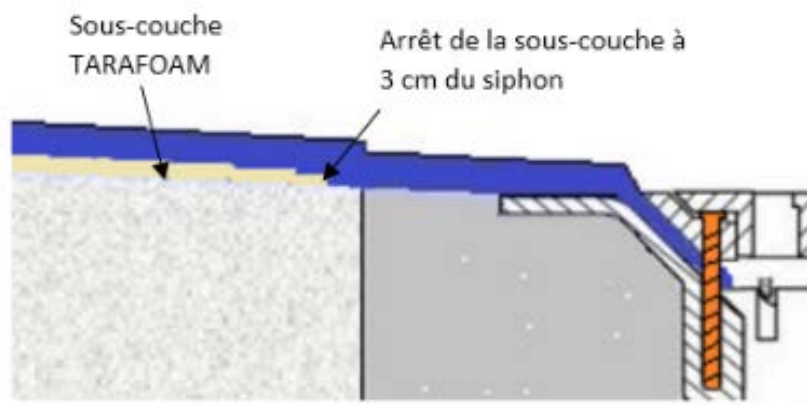


Figure 13b – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques avec sous-couche TARAFOAM (Arrêt de la sous-couche à 3 cm du siphon - enduit de sol non représenté)

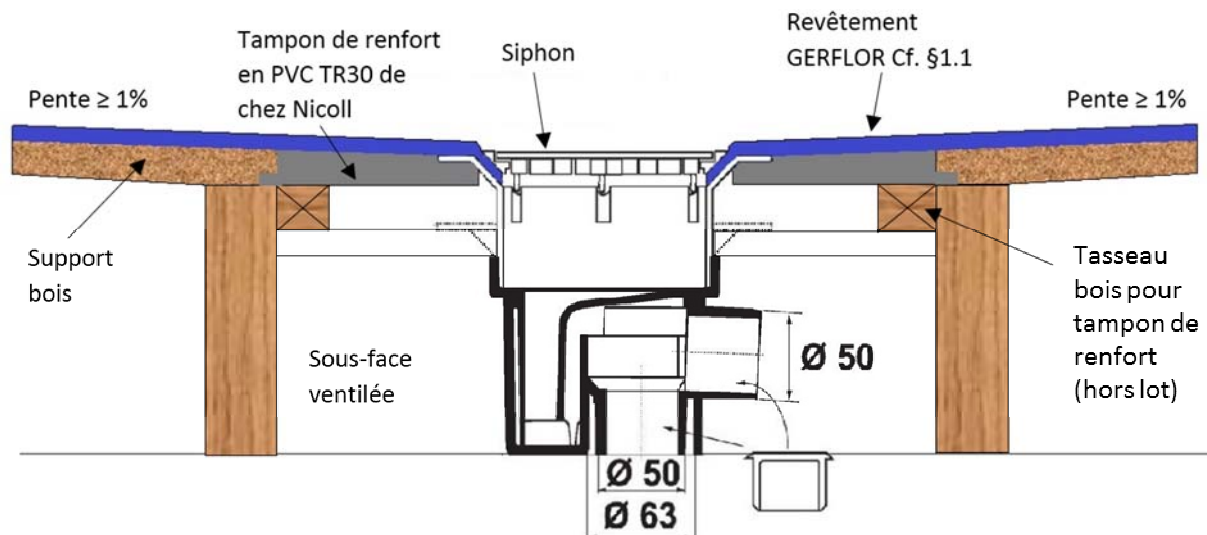


Figure 14 : Schéma de principe du traitement du siphon sur support bois avec sous-face ventilée (enduit de préparation adapté au supports bois non représenté)

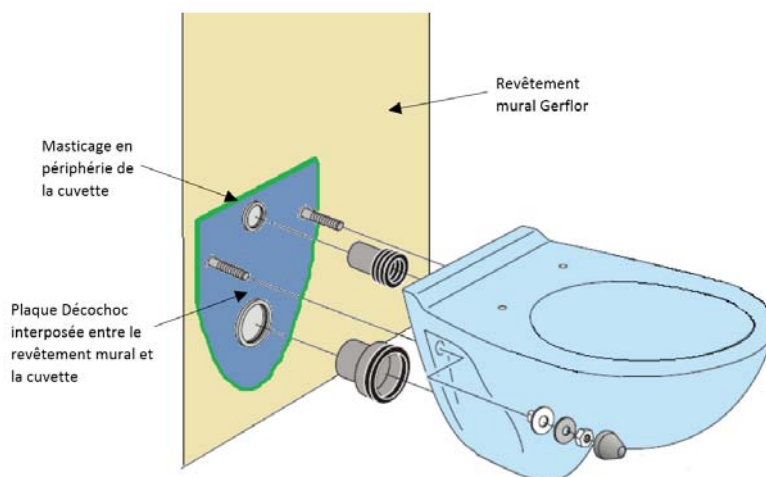
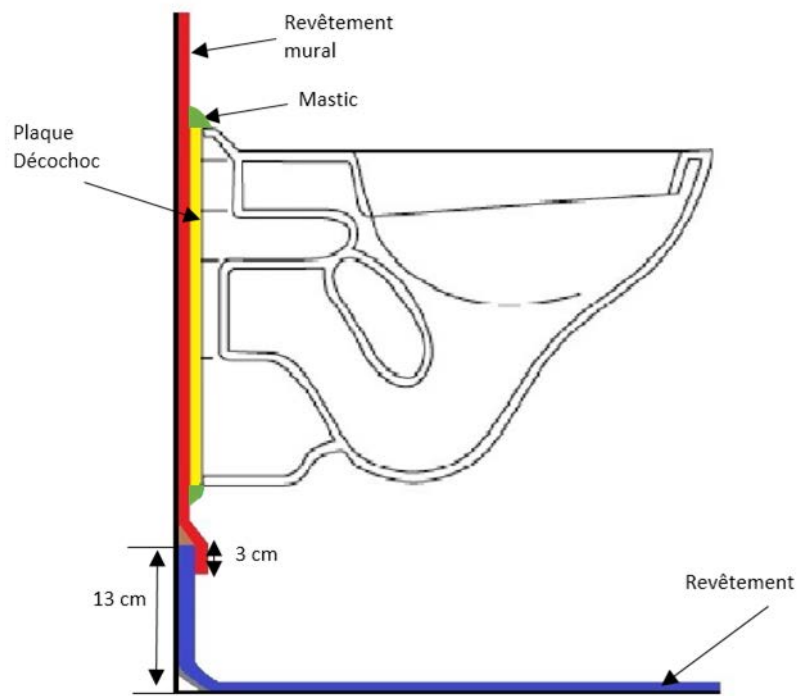


Figure 15 : Schéma de principe sur la mise en œuvre du revêtement mural et de la plaque Décochoc dans le cas des sanitaires suspendus